

## Conclusions motivées

**Enquête publique du 13 mars au 14 avril portant sur la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune d'Entraigues sur la Sorgue (84320).**

**Commissaire enquêteur : Robert Dewulf**

L'écopôle d'Entraigues sur la Sorgue de la Sté SUEZ RV %MEDITERRANEE se situe au sein de la zone d'aménagement concerté du Plan, sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dans le département de Vaucluse. C'est un lieu aisément accessible par la RD 942 et à proximité du réseau autoroutier A7.

Filiale du groupe SUEZ, la société SUEZ RV MEDITERRANEE participe au traitement et à la valorisation des déchets dans la région Méditerranée.

La société est autorisée par l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 à exploiter le site d'Entraigues sur la Sorgue regroupant les activités suivantes :

- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), autorisée pour 18 ans (jusqu'en 2034) pour une capacité maximale de 80 000 t/an depuis 2019 ;
- Une unité de traitement des lixiviats ;
- Une plateforme de valorisation du biogaz ;
- Un centre de pré-tri, tri et de valorisation de déchets des activités économiques non dangereux (DAEND) et d'encombrants ;
- Une déchetterie ;
- Des plateformes de valorisation de déchets verts et de bois et de regroupement du verre ;
- Une unité de Valorisation Biologique incluant des aires de transit et de compostage et une unité de traitement de l'air ambiant et de process ;
- Une plateforme de valorisation des déchets du BTP.

La superficie totale du site correspond donc à 47 ha 90 a 04 ca.

L'Écopôle est en exploitation depuis les années 2000. Il a un positionnement stratégique (vallée du Rhône, proximité d'Avignon et des grands axes routiers (RD 942, A7). Il constitue un outil clé et notamment en termes de capacité de stockage pour la gestion des déchets ultimes rhodaniens.

Les capacités de stockage de l'ISDND doivent évoluer pour assurer la prise en charge des tonnages de déchets ultimes à stocker au sein du périmètre du bassin de vie rhodanien et éviter ainsi de se trouver dans l'obligation de trouver d'autres solutions hors du périmètre du bassin de vie rhodanien d'autant plus que les possibilités sont de plus en plus restreintes par les différents PRPGD.

Compte tenu des dispositifs en place sur l'Écopôle d'Entraigues et de la capacité de stockage disponible sur l'ISDND, il a été recherché un ajustement du rythme de stockage et non un nouveau site d'autant plus que l'Écopôle d'Entraigues est un pôle qui regroupe différentes installations de valorisation et de traitement permettant de mutualiser les actions et de limiter les transferts (unités de valorisation et de traitement de la fraction recyclable et stockages des déchets ultimes directement sur le même pôle).

Depuis la fermeture en mai 2019 de l'ISDND exploitée par DELTA DECHETS à Orange, l'Écopôle abrite la dernière ISDND en exploitation dans le bassin rhodanien, tel que défini par le SRADDET PACA approuvé le 26 juin 2019.

La société SUEZ RV MEDITERRANEE dépose une demande d'autorisation environnementale conformément aux dispositions du code de l'environnement (ICPE et IOTA) dans le cadre de l'ajustement des tonnages annuels à trier, traiter et stocker dans l'Écopôle d'Entraigues-sur-la-Sorgue (dossier de 4148 pages).

Il s'agit essentiellement d'un ajustement des tonnages des limites annuels de l'ISDND sur ce site existant à savoir :

- 120 000t/an de déchets non dangereux jusque fin 2024, 100 000t/an à partir de 2025
- 20 000 t/an de déchets non dangereux minéraux dont :
  - 10 000t/an de mâchefers d'incinération en provenance de l'UVB de Vedène ;

*Conclusions motivées concernant l'enquête publique E 22000126/84 portant sur la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune d'Entraigues sur la Sorgue (84320).*

- ✚ 10 000t/an de terres faiblement polluées.
- Durée d'exploitation : 12,5 ans (incluant la remise en état), à compter de la notification de l'arrêté
- Superficie de l'installation : 41,4 ha.
- Superficie de la zone à exploiter : 17,6 ha (Entraigues I : Casiers C20 à C21) (Entraigues II : Casiers C'3 à C'12)
- Cote maximale de réaménagement : 58 m NGF.
- Capacité maximale journalière : 1200 tonnes de déchets non dangereux
- L'ajustement :
  - ✚ Des capacités d'accueil de l'unité de pré-tri, tri et valorisation des déchets non dangereux issus d'activités économiques et d'encombrants redimensionnées à 60 000 t/an maximum en fonction de l'évolution des marchés et des contrats dont SUEZ dispose depuis 2014,
  - ✚ Des tonnages de bois trié pour valorisation de l'ordre de + 5 000 t/an portant les limites d'accueil à 12000 t/an.

L'enquête publique a eu lieu du 13 mars au 14 avril 2023.

Le dossier d'enquête a été consultable :

- Par le dossier papier tenu à sa disposition au sein des services urbanisme et technique de la mairie d'Entraigues sur la Sorgue situés 1115, route de Sorgues, ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Sur le site internet de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) > Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes publiques en cours.
- Sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé sécurisé mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4447>

Les permanences suivantes ont été tenues à la Mairie d'Entraigues sur la Sorgue -Services Urbanisme et Technique 1115, route de Sorgues 84320 Entraigues

- Lundi 13 mars de 9h00 à 12h00
- Mercredi 22 mars de 14h00 à 17h00
- Vendredi 31 mars de 9h00 à 12h00
- Mercredi 5 avril de 9h00 à 12h00

Vendredi 14 avril de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur a siégé et a reçu le public intéressé par le dossier lors de ces permanences.

Le public a pu faire part de ses observations et propositions par les moyens suivants :

- Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition au sein des services urbanisme et technique de la mairie d'Entraigues sur la Sorgue situés 1115, route de Sorgues, ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr) en mentionnant en objet « Enquête publique SUEZ RV MEDITERRANEE ».
- Sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4447>.
- Les observations pouvaient également être transmises via l'adresse mail suivante : « [enquete-publique-4447@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4447@registre-dematerialise.fr) ».  
Ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Entraigues sur la Sorgue, Monsieur le commissaire enquêteur, « Enquête publique SUEZ RV MEDITERRANEE », 35, place du 8 mai 1945, 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Les observations déposées par mail étaient consultables sur ;

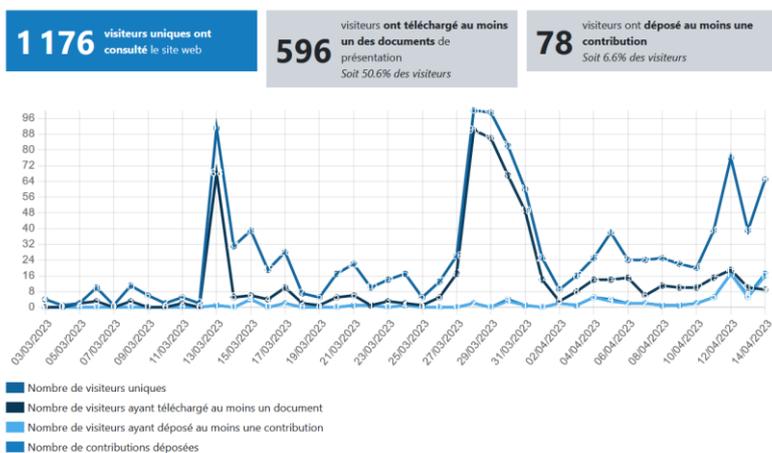
- Le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4447>.
- Le site internet de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) > Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes publiques en cours

Le registre papier a reçu 3 observations, 3 mémoires (soit 11 pages) pour 8 passages lors des permanences

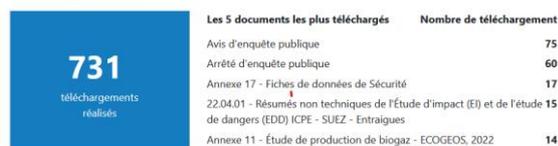
*Conclusions motivées concernant l'enquête publique E 22000126/84 portant sur la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune d'Entraigues sur la Sorgue (84320).*

Le registre dématérialisé a eu une fréquentation décrite ci-dessous (environ 60 pages).

### Fréquentation



### Téléchargements



### Contributions



Les conseils municipaux des communes d'Entraigues sur la Sorgue (84), Althen Les Paluds (84), Châteauneuf de Gadagne (84), Jonquerettes (84), Le Thor (84), Morières les Avignon (84), Pernes les Fontaines (84), Saint Saturnin les Avignon (84), Sorgues (84), Vedène (84), et Velleron (84) ainsi que les conseils communautaires de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, ont été appelés à formuler leur avis sur la présente demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Velleron, Vedène, Morières les Avignon, Jonquerettes, Sorgues, la communauté d'agglomération du Grand Avignon n'ont pas donné leur avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Entraigues sur La Sorgue, Le Thor, la Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat, Althen les Paluds ont donné un avis favorable.

Pernes les Fontaines, St Saturnin les Avignon ont donné un avis défavorable.

Châteauneuf de Gadagne a donné un avis réservé ainsi que la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Lors de l'examen, les autorités, organismes, personnes et services de l'État suivants ont été consultés au regard des articles D. 181-17-1, R. 181-18 à R. 181-33-1 du Code de l'environnement :

Thématique	Nom du service	Date saisine	Date avis /
Autorité environnementale	Mission régionale d'autorité environnementale	04/08/22	03/10/22
Biodiversité/paysages	DREAL(SPEB)	05/04/22	Absence d'observations
Iota	DDT	05/04/22	16/05/22
Compatibilité PLU	DDT	05/04/22	Absence de réponse
Aspects sanitaires	ARS	05/04/22	13/06/22
Patrimoine archéologique	DRAC	05/04/22	19/05/22
Monument historique	UDAP	05/04/22	Absence de réponse
Sécurité	SDIS84	05/04/22	11/06/22

Conclusions motivées concernant l'enquête publique E 22000126/84 portant sur la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune d'Entraigues sur la Sorgue (84320).

Thématique	Nom du service	Date saisine	Date avis /
Plan régional Prévention/ Gestion des déchets	CR PACA	08/08/22	21/10/22

Prenant acte de ce que :

- *Le maître d'ouvrage dispose de l'acquisition foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet*
- *Aucun apport de mâchefers ne sera effectué sur le site,*
- *L'apport de résidus amiantés est écarté pour le site*
- *En réponse aux remarques de le DREAL :*
  - ✚ *Sur les incidences sur les milieux naturels, l'impact et la mesure associée ont été intégrées à l'étude d'impact (oiseaux zones humides)*
  - ✚ *Le tableau de nomenclature du dossier administratif et de la note non technique (rubrique 2791) est corrigé dans ce sens*
  - ✚ *Les mesures de compensation imposées par le SDAGE Rhône Méditerranée sont d'ores et déjà respectées sur le site et également dans le projet.*
  - ✚ *Des mesures éventuelles sont mises en œuvre afin de permettre une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau*
  - ✚ *Il n'existe plus que l'Ecopôle d'Entraigues-sur-la-Sorgue dans le bassin de vie rhodanien, l'ISDND d'Orange ayant fermé.*  
*Une capacité de stockage avec une marge de sécurité apparaît nécessaire sur la période 2025-2033 pour pouvoir garantir la prise en charge des déchets ultimes du bassin de vie rhodanien ainsi que pour faire face aux fluctuations des flux de déchets ultimes d'une année à l'autre et aux situations dégradées exceptionnelles (arrêts techniques de l'UVE de NOVERGIE) mais également pour répondre aux objectifs de plans de limitation des flux inter-régionaux et interbassins de vie.*
  - ✚ *L'impact et la mesure associée (destruction de nuisibles) concernant les espèces d'oiseaux présents en nombre important sur le site pour se nourrir (tels que Pies, Corneilles, Goélands Leucothée) ont été intégrés à l'étude d'impact*
- *Aucune modification du stockage n'est prévue (pas d'extension, ni de rehausse de l'ISDND). Seule la capacité annuelle de stockage et donc le rythme de remplissage des casiers sont modifiés.*
- *L'appellation terres légèrement polluées est corrigée en terres non dangereuses*
- *En matière de réduction du volume des déchets ; Suez RV indique qu'une réflexion est en cours pour la mise en œuvre de nouveaux outils :*
  - *Installations permettant de valoriser en matière première secondaire des DAEND et des encombrants via un tri mécanisé et affiné des déchets entrants ;*
  - *Installations de préparation de déchets en Combustibles Solides de Récupération (CSR) en vue d'être valorisés énergétiquement dans des chaufferies.*
  - *Des études sont en cours sur différents sites répartis sur l'ensemble des bassins de vie dont celui d'Entraigues-sur-la-Sorgue. Ces projets feront l'objet de procédures administratives ad hoc auprès de l'administration du département concerné le moment venu*
  - *Une description des mesures de réduction associées à l'adaptation des modalités d'accueil*

**Je donne un avis favorable**

à la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune d'Entraigues sur la Sorgue (84320).

**Avec Les réserves suivantes :**

- **Prendre en compte les avis du SDIS en ce qui concernent :**
  - Les Moyens d'alerte du service d'incendie et de secours**

*Conclusions motivées concernant l'enquête publique E 22000126/84 portant sur la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune d'Entraigues sur la Sorgue (84320).*

**-L'Accessibilité aux installations**

**-Les Moyens de lutte contre l'incendie et moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en œuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers**

**-Les Conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers**

- **Limitier les recours à la réception dérogatoire des ordures ménagères lors des arrêts techniques de l'UIOM NOVALIE de Vedène.**

**Avec Les recommandations suivantes :**

- ✚ *Bien que ne faisant l'objet d'un PPRi, la commune d'Entraigues sur la Sorgue est parcourue par un réseau hydrique importante.  
De ce fait, la survenue d'une inondation inopinée éventuelle nécessite de la part du maître d'ouvrage une surveillance attentive des anomalies possibles certes non issues du fonctionnement du site pour le moment.*
- ✚ *Les émissions olfactives perdureront avec le projet d'évolution du site.  
Il convient qu'une forte attention continue soit portée sur ce point par le maître d'ouvrage afin de les contenir voire de les éviter*
- ✚ *Si le programme de surveillance de l'air ambiant révèle des mesures qui ne sortent pas du cadre réglementaire avec la configuration actuelle du site, il importe de surveiller attentivement les évolutions des différentes concentrations des composants identifiés lors de la réalisation du projet.*
- ✚ *En matière de nuisances sonores dues au fonctionnement du dite, des compléments doivent être apportés pour expliquer les conclusions des rapports de mesure des niveaux sonores*
- ✚ *Intégrer la fiche météorologique sur la période 1991-2020 dans le dossier de la demande*

Fait à Avignon, le 12 mai 2023



Robert Dewulf

Commissaire enquêteur